

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 27 MAI 2011

## L'an deux mil onze, et le vendredi 27 mai à 19h

Le Conseil Municipal légalement convoqué par Monsieur le Maire le lundi 23 mai 2011, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Albert ANDREVON, Maire de la commune.

**Présents :** A.Andrevon, M.Augoyat, M.Azy, B.Cerca, C.Chaine, Y.Cottavoz, L.Cudraz, C.Drevet, A.Fender, J.Gerboux, V.Gras, D.Giraud, P.Manjarrès, J.Marron, G.Piroit, G.Trumaut, J.Weiss.

**Absents avec pouvoir :** A.Caiato pouvoir à J.Marron  
C.Cuchetto pouvoir à M.Augoyat

**Secrétaire de séance :** G.Trumaut

-----  
Ouverture de la séance à 19h09

### AFFAIRES GENERALES

#### Délibération n°1 – élection du 3<sup>ème</sup> adjoint à l'action sociale

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération du 21 mars 2008 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal du 21 avril 2008 donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints,

Vu l'arrêté municipal du 3 juillet 2008 donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints,

Vu l'arrêté municipal du 4 avril 2011 retirant ses délégations de fonction et de signature du maire à l'adjointe au C.C.A.S.

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin à la majorité absolue,

Il convient aujourd'hui de nommer un adjoint à l'action sociale.

Madame Martine Augoyat se porte candidate à la fonction d'adjoint à l'action sociale

**A bulletins secrets, Madame Martine AUGOGAT, a été élue 3<sup>ème</sup> adjoint, par 16 voix pour et 2 bulletins blancs.**

**Madame Martine AUGOYAT, nouvellement élue a été immédiatement installée et a été proclamée 3<sup>ème</sup> adjoint aux affaires sociales, CCAS, aide aux familles et aux personnes âgées.**

**Délibération n°2 – Marché de travaux pour la réhabilitation du groupe scolaire Henri Fabre**

Par délibération du 15 février 2011 il a été décidé de confier la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du groupe scolaire à Mr Alain RIMET, architecte.

Après mise au point du dossier de consultation des entreprises un appel à la concurrence a été lancé par publicité en date du 12 avril 2011.

Les offres reçues ont été analysées en vue de retenir l'entreprise la mieux disante.

Le rapport du maître d'œuvre propose de retenir le groupement d'entreprise coordonné par l'entreprise TDMI pour un montant H.T. de 282 000 €.

***Vote pour à l'unanimité***

Fin de la séance à 19h46.

Fait à Lumbin le 30 mai 2011

Le Maire,  
A.ANDREVON